

COMMUNE	POINTIS INARD	
PROJET	Ecole Maternelle et Primaire	
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Pointis Inard	
DOSSIER	DCE A3	
S.C.P. FAURE GRAU ARCHITECTES D.P.L.G. 5 RUE DE L'INDEPENDANCE 31800 SAINT GAUDENS TEL:0561951139 FAX:0561891095 joel.grau@wanadoo.fr	DATE: 19/11/2015	
	MODIFICATIONS	
REF: JG/20/14		
ECH.:		
PLAN:		
Ce document ne peut être ni modifié, ni reproduit, ni utilisé pour d'autres usages sans l'autorisation de son auteur.		

ESQ	APS	APD	PC	PRO	DET	AOR	
-----	-----	-----	-----------	-----	-----	-----	--

Rappel au maître d'ouvrage		Le maître d'ouvrage atteste avoir pris connaissance de ces remarques:
1	Avant le dépôt de permis de construire un contrat devra être signé avec le maître d'oeuvre (à défaut impossibilité d'assurer le chantier)	À POINTIS INARD le:
2	La souscription à une assurance dommage est obligatoire .	Signature du maître d'ouvrage:
3	Le projet se situant en zone de sismicité 3, une étude de sol de niveau G12 minimum est obligatoire (la non fourniture de cette étude au maître d'oeuvre rend la mission non assurable)	Mairie de Pointis Inard
4	Nous rappelons au maître d'ouvrage qu'une étude de structure est obligatoire lorsque le projet se situe en zone de sismicité 3.	

1- PREAMBULE

La mairie de Pointis Inard envisage des travaux sur l'école maternelle et primaire existante "Rue de L'école" à Pointis Inard.

2 – OBJET DE L'OPERATION

L'opération envisagée concerne :

- * Amélioration de l'acoustique pour la cantine et création d'une rampe et d'une circulation extérieure pour rendre le Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite..
- * transformation dans le bâtiment existant intermédiaire de la salle de classe maternelle avec son dortoir en salle de classe pour le primaire.
- * Construction d'une école maternelle neuve comprenant deux salles de classe d'un dortoir, de sanitaires et d'une salle motricité avec un rangement.

3 – SITE D'IMPLANTATION

3-1 Situation

Commune de POINTIS INARD: zone UA du POS

Les accès existants ne seront pas modifiés.
Le stationnement ne sera pas modifié
Les réseaux sont modifiés en partie.

3-2 Equipements

La parcelle est desservie par les réseaux suivants :

- * Eau potable
- * Réseau France Télécom,
- * réseau EDF.

4 – CONTRAINTES D'URBANISME

La commune de POINTIS INARD dispose d'un plan d'occupation des sols : le projet est situé en zone UA de ce POS. Cette zone est destinée à recevoir de l'habitat , des services et des commerces.

Les caractéristiques de cette zone permettent d'envisager ce projet sans contraintes particulières.

